# BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

# Arrêté du 25 janvier 2011 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires

NOR: IOCB1033527A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et R. 1241-1 à R. 1241-6,

#### Arrêtent:

#### Article 1er

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

- 1. Sur proposition du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration :
- M. Éric JALON, titulaire.
- M. Bertrand GAUME, titulaire.
- M. Sébastien JALLET, suppléant.
- 2. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :

Mme Francine KAHN, titulaire.

- M. Pierre CHAMBU, suppléant.
- 3. Sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la santé :
- M. Jean-Luc RICHON, titulaire.

Mme Sophie CHAUMIEN-CZUWAK, suppléant.

4. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en tant que ministre chargé du commerce et de l'artisanat :

Mme Aude DUMAS, titulaire.

M. Jean-Michel VERN, suppléant.

# Article 2

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des communes :

- 1. Sur proposition de l'Association des maires de France :
- M. Philippe GOSSELIN, titulaire.
- M. Gérard GAUTIER, suppléant.
- M. Jean-Paul BRET, titulaire.
- M. Frédéric THOMAS, suppléant.
- M. Michel ISSINDOU, titulaire.
- M. Philippe BONNECARRERE, suppléant.
- M. Marcel REPELLIN, titulaire.
- M. Francis HILLMEYER, suppléant.
- Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des groupements de communes :

Sur proposition de l'Association des maires de France :

- M. Dominique ADENOT, titulaire.
- M. Pierre KARLESKIND, suppléant.

# Article 3

- 1. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres :
- M. Michel MINARD, titulaire.

# BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- M. Jean-Christophe ROCHER, suppléant.
- M. Michel MARCHETTI, titulaire.
- M. Arnaud VINCHON, suppléant.
- M. Jean-Claude SIMON, titulaire.
- M. Jean-François SOULIER, suppléant.
- 2. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des régies de pompes funèbres :

Mme Corinne LOÏODICE, titulaire.

Mme Marie-Christine MONFORT, suppléante.

- M. François MICHAUD-NERARD, titulaire.
- M. Patrick LEROGNON, suppléant.

#### Article 4

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des salariés du secteur funéraire :

1. Sur proposition de la Fédération Interco-CFDT :

Mme Blanche FASOLA, titulaire.

- M. Maurice SCHMITT, suppléant.
- 2. Sur proposition de la Fédération générale CFTC des transports :
- M. Bernard GUILHEM, titulaire.

Mme Virginie GUILHEM, suppléante.

- 3. Sur proposition de la Fédération des services publics-CGT :
- M. Daniel RENAULD, titulaire.
- M. Jean-Marc PAILLAS, suppléant.
- 4. Sur proposition de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé-FO:
- M. Didier PIROT, titulaire.
- M. Bruno GRENIER, suppléant.
- 5. Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres :
- M. Antonio PAGETTI, titulaire.
- M. Jean-François LECUYER, suppléant.

#### Article 5

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des familles :

Sur proposition de l'Union nationale des associations familiales :

Mme Andrée MENGIN, titulaire.

Mme Monique LEPAIRE, titulaire.

#### Article 6

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des associations de consommateurs :

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en tant que ministre chargé de la consommation :

Mme Isabelle LABOUYSSE, titulaire.

Mme Ghislaine DELORME, titulaire.

Mme Élisabeth WALUT, titulaire.

# BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Article 7

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de personnalités compétentes :

M. Bernard CARIGNANT, titulaire.

M. Jean-Michel BERTRAND, suppléant.

M. Jo LE LAMER, titulaire.

Mlle Frédérique PLAISANT, suppléante.

M. Jean-Pierre MACHELON, titulaire.

M. Joseph SANSONE, suppléant.

Sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la santé :

M. Fabien SQUINAZI, titulaire.

# Article 8

M. Éric JALON est nommé président du Conseil national des opérations funéraires.

### Article 9

L'arrêté du 26 juillet 2006 modifié portant nomination au Conseil national des opérations funéraires est abrogé.

### Article 10

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin* officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 janvier 2011.

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Brice Hortefeux

Le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales,

PHILIPPE RICHERT